

LOGEMENT

Beaulieu - Les Petits Clos Visite guidée au cœur du futur Mail

Votre

p. 3

ACTUALITE

- Accession à la propriété
Des ventes en hausse

p. 4

TRAVAUX

- Rues Salvador Allende et Perriers-Réservoirs
Confort et esthétique au programme

p. 6

CONSTRUCTIONS NEUVES

- Saint-Prest : un projet modifié
- 25 logements au Puits Drouet

p. 8

CONSTRUCTIONS PROGRAMMEES

- Beaulieu-les Petits Clos
Au cœur du Mail des Petits Clos

p. 11

VOTRE ENVIRONNEMENT

- Un espace de détente au Pastières

p. 13

BONNES PRATIQUES

- Les réparations assurées par Chartres Habitat
- Attention, tout n'est pas permis !

p. 13

EN DIRECT AVEC VOUS

- Chute de neige : qui déblaye ?
- Élection des représentants de locataires : votez !
- Bel Air montre l'exemple
- Visite aux Hauts-Saumons



Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

« Il n'y a pas de plus grande injustice sociale que de passer sa vie dans le logement social. » Cette affirmation, je la revendiquerai toujours. C'est pourquoi je suis heureux de constater que l'année 2010 marque le redémarrage des ventes de logements sociaux.

La dure crise de 2009 avait freiné les primo-accédants. 2010 marque le retour du début de la confiance, et une cinquantaine de familles vont cette année concrétiser le rêve de tous les Français ou presque : devenir propriétaire. Faites le tour de Chartres, et regardez s'il existe d'autres offres autour de 1000 euros le m², pour des logements en bon état ! Seul Chartres Habitat offre cette chance à des Chartreains modestes. Et en plus, l'argent produit par ces ventes permet à l'Office de construire de nouvelles résidences ou d'acheter des appartements dans des programmes privés de grande qualité.

Voilà bien la démonstration que seule la vente du logement social peut financer le logement social neuf. Ultime avantage, et non des moindres, si vous engagez ce pari de l'achat et que pendant les cinq premières années vous vous rendez compte, pour une raison ou pour une autre, que vous n'y arrivez pas, l'Office vous rachète votre appartement au même prix...
Qui dit mieux ?

Alors posez-vous la question : « le moment n'est-il pas venu de me constituer un patrimoine, pour moi et ma famille ? »

Vous lirez aussi dans ce numéro que des résidences nouvelles vont surgir, que des réhabilitations conformes à nos engagements vont démarrer aux Perriers et rue Allende.

Je vous souhaite donc d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2011 qui verra la construction du nouveau Mail commercial des Petits-Clos à Beaulieu.

Votre Logement

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, mise en page : Sylvie Babel
Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier,
E-mail : s.babel@chartres-habitat.com

Parution trimestrielle

Impression : Imprimerie Topp -



N° ISSN : 1635-8139

CHARTRES HABITAT,
23 rue des Bas Bourgs

B. P. 137 - 28003 Chartres CEDEX
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95
Internet : www.chartres-habitat.com



Accession à la propriété

Des ventes en hausse



"Sans Chartres Habitat, je pense que nous ne serions jamais devenus propriétaires" explique Jamal Ammouri

La crise de 2008/2009 avait freiné les intentions des locataires de Chartres Habitat désireux de devenir propriétaires d'un logement social. 2010 sera beaucoup plus positif.

D'ores et déjà 53 intentions d'achat ont été enregistrées cette année par Chartres Habitat, dont 41 signatures effectives avant la fin de ce mois de novembre. Parmi ces 41 acheteurs, 33 sont des locataires de l'Office.

Rappelons en effet que le Conseil d'Administration avait autorisé les Chartrains non locataires de l'Office, mais dont les revenus leur permettaient de prétendre au logement social, à bénéficier eux aussi de ces opportunités très intéressantes.

Pour tous, la possibilité d'acheter un appartement en bon état, entre 900 et 1100 euros le m², s'agissant d'appartements, constitue une chance rare sur le marché de l'habitat chartrain.

Jean-Pierre Gorges, devant cette situation, a toujours considéré qu'il fallait permettre à des Chartrains de tous les milieux de devenir propriétaires de leur résidence principale, pour des raisons de justice sociale évidente.

Aussi, beaucoup franchissent le pas, pour se constituer un capital et pouvoir le transmettre, ou pour assurer l'avenir en se préparant une retraite sans loyer à payer.

Parmi ces acheteurs, Jamal Ammouri et son épouse, étaient jusqu'ici locataires d'un logement social appartenant au Nouveau Logis Centre Limousin dans la Tour des Gravieres, rue Maurice Hallé. Cette tour a été achetée par l'Office en début d'année, et monsieur Ammouri en a profité pour se porter acquéreur d'une maison. En effet, l'achat d'un pavillon reste réservé aux locataires de l'Office.

SON ENTOURAGE EST CONQUIS

"Je n'aurais jamais pu acheter sans Chartres Habitat. En quatre ans, j'ai visité beaucoup de pavillons, ils étaient 20 % plus chers. Avec l'Office, j'ai bénéficié de frais de notaire réduits et n'ai eu aucun frais d'agence. Ici aux Bas Menus, nous avons tous les commerces et les écoles pour nos trois enfants à proximité. Les transports scolaires nous coûtent 10 € par an pour le plus grand, et rien, jusqu'aux six ans des deux autres".

Autre exemple : Vanessa Letang, Chartraine de 27 ans, est devenue propriétaire en août dernier d'un type 3 « Résidence des Ormes », à la Madeleine. Elle n'était pas locataire de l'Office, mais elle pouvait prétendre au logement social et n'était pas propriétaire.

"L'année 2010 a été l'année de la raison. J'habitais avec ma maman.

Après avoir beaucoup voyagé je me suis posée professionnellement et quitte à prendre un appartement, j'ai préféré accéder à la propriété.

J'ai eu connaissance du dispositif d'accession sociale à la propriété existant à Chartres Habitat. Mais, lorsque l'on m'a proposé un logement à La Madeleine j'ai tout d'abord opposé un non très ferme. J'ai quand même accepté de visiter et là, j'ai immédiatement changé d'avis car le quartier n'est plus celui que j'ai connu il y a dix ans. Tout est clos avec des jardins ; c'est calme, agréable, il y a un gardien. Quant à l'emplacement de parking il me coûte 1,85 € par mois ! J'ai emprunté 100 % du montant de l'acquisition, soit 112 000 €, frais de notaire inclus, dont 8 000 € en PTZ. Dans le secteur privé j'avais visité plusieurs appartements, tous étaient beaucoup plus chers et plus petits.

J'ai emménagé en août et je suis ravie. Un de mes amis a vu les efforts qui ont été faits pour aménager les espaces extérieurs : conquis, il prévoit de devenir acquéreur et ma maman, elle aussi, a déjà pris rendez-vous avec les services de Chartres Habitat".

Le Prêt à Taux Zéro + :

un nouveau financement très avantageux

En janvier 2011, l'ancien prêt à taux zéro, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts et le Pass-Foncier laisseront la place au prêt à taux zéro +. L'objectif est de permettre aux classes moyennes d'accéder à la propriété.

L'apport de l'Etat sera fonction des revenus et de la composition des ménages, de la zone géographique concernée et des performances énergétiques du logement. Il sera destiné à tous les primo-accédants quelles que soient leurs ressources. La réforme aidera ceux qui en ont le plus besoin grâce à un montant de crédit sans intérêt supérieur à l'ancien PTZ et des durées d'emprunts pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Rues Salvador Allende et Confort et esthétique

D'importants travaux sont programmés rue Salvador Allende et rue des Perriers/rue des réservoirs. Les travaux porteront sur l'esthétisme et l'isolation des bâtiments. Ils permettront, notamment, de réduire les besoins en énergie et d'améliorer le confort des occupants.



RUE SALVADOR ALLENDE

Les travaux d'isolation qui vont démarquer du 1 au 13, rue Salvador Allende, vont permettre de réduire de 60 % la consommation d'énergie nécessaire au chauffage des 96 logements.

Les économies seront d'autant plus perceptibles par les locataires qu'ils disposent, dans cet ensemble, du chauffage individuel au gaz.

Les travaux d'isolation prévus sont les suivants :

- remplacement des fenêtres ;
- isolation des façades par l'extérieur

avec pose d'un isolant polystyrène et d'un revêtement (en raison de ces travaux, les jardinières seront remplacées par des gardes corps) ;

- travaux d'étanchéité des terrasses accessibles et non accessibles, avec pose d'isolant au sol ;
- pose de volets roulants à la place des jalousies.

Perriers - Réservoirs

ique au programme

Une ventilation plus performante avec régulation automatique, en fonction des besoins de chaque pièce, est également prévue.

Les travaux vont résoudre les problèmes d'humidité et d'étanchéité qui pouvaient exister et apporter un nouveau confort aux résidents.

La façade sera également repeinte afin de supprimer l'effet "algeco". Différents coloris seront utilisés pour traiter les volumes.

Les travaux dureront trois mois.

RUE DES PERRIERS RUE DES RESERVOIRS

Nouveau confort aussi pour les logements situés à l'angle de la rue des Perriers et de la rue des Réservoirs.

L'étude énergétique qui a été réalisée sur le bâtiment prévoit une réduction de 47 % de la consommation d'énergie pour le chauffage des 60 logements.

En outre, les rejets en dioxyde de carbone vont être diminués de 40 %.

Les travaux suivants sont programmés :
- remplacement des portes palières par des portes isolantes ;

- isolation extérieure des bâtiments et adaptation des garde-corps ;
- mise en place d'une ventilation hydro-réglable assurant le renouvellement d'air.

Par ailleurs, des protections seront apposées sur les soupiraux au niveau des caves et les façades seront repeintes.

les travaux démarreront début 2011 et dureront six mois. ■



Les soixantes logements rue des Perriers et rue des Réservoirs ont été construits en 1956.

Saint-Prest :

un projet modifié

La construction de huit logements locatifs et d'un bureau de poste reprend à Saint Prest. Quelques améliorations ont été apportées au projet initial.

La construction de logements locatifs et d'un bureau de Poste reprend à l'angle de la rue de la République et de la place Charles Moulin, à Saint-Prest.

Le permis de construire a été accordé au mois de juin.

Les travaux devraient durer huit mois.

Quelques modifications ont été apportées au projet initial. Le bâtiment existant sera conservé mais sa hauteur réduite de 70 cm.

Un accès, initialement prévu rue de la République, est supprimé pour laisser place à un logement.



POSTE ET COMMERCE

Autre nouveauté : un local commercial sera créé en prolongement de la Poste, au rez-de-chaussée du bâtiment, place Charles Moulin.

L'immeuble à usage d'habitation et de commerces s'intégrera ainsi, naturellement, dans le futur projet de cœur de village, à l'étude par la municipalité.

A noter aussi que l'immeuble sera doté d'un ascenseur pour répondre aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. ■



Composition

REZ-DE-CHAUSSÉE

- Un type V en duplex, accessible de l'extérieur.
- Un type I en duplex, accessible de l'extérieur.

1^{ER} ÉTAGE

- Trois types III.

2^E ÉTAGE

- Trois types II.

Après les fouilles archéologiques 25 logements au Puits Drouet

Le démarrage de la construction d'un immeuble à l'angle de la rue des Druides et de la rue du Puits Drouet avait dû être différé en raison d'un programme de fouilles archéologiques préventives. Cette fois, le coup d'envoi est donné.

L'immeuble accueillera onze types 2, six types 3 (dont un panoramique et un autre en duplex) et huit types 4 (dont trois en duplex).

Les six logements en rez-de-chaussée seront adaptés aux personnes à mobilité réduite et trois d'entre eux disposeront d'un jardin privatif.

Des locaux communs pour les poussettes et les vélos sont prévus.

Le stationnement (25 places) est à l'étude, à l'intérieur même de la résidence. ■



Beaulieu-Les Petits Clos

Au cœur du Mail



Le réaménagement du quartier de Beaulieu: huit immeubles prochainement sur le Mail.

La prochaine grande phase de travaux va être lancée à Beaulieu avec la création du Mail central.

A terme, il reliera la place d'Allonnes à la place du Parc. Mais la première tranche de travaux qui va démarrer concerne uniquement la partie Est du Mail, c'est-à-dire, celle située entre la Place Centrale et la Place du Parc.

Le permis de construire est accepté. Les aménageurs (Chartres Développement Immobilier et la Ville de Chartres) finalisent le projet avant son lancement en début d'année prochaine. Ce mail, entièrement dédié aux piétons, accueillera des logements et des commerces.

De part et d'autre, huit immeubles de trois étages vont être édifiés.

150 FOYERS

Ils permettront de loger près de 150 foyers, dont quarante-huit dans des logements réservés par Chartres Habitat. L'Office va en effet acheter trois bâtiments, ceux situés à proximité de la Place Centrale.

Les rez-de-chaussée des immeubles seront tous occupés par des activités commerciales, de prestations de services ou des professions libérales.

Les commerçants qui exercent leur activité aujourd'hui place de Beaulieu pourront notamment venir s'y installer (les surfaces commerciales du projet sont en cours d'attribution).

Avec ces commerces en rez-de-chaussée, l'endroit constituera l'épine dorsale du quartier.

UN CANAL ARTIFICIEL

La place centrale, continuera quant à elle d'accueillir le marché comme elle le fait aujourd'hui.

A l'autre extrémité, sur la Place du Parc qui vient d'être aménagée avec un skate park, une nouvelle Maison Pour Tous sera construite.

Sur son parcours, le promeneur longera un canal artificiel, ainsi que des espaces de verdure.

Il trouvera également des bancs et des aires de jeux pour les enfants.

Les travaux débuteront par la création d'un parking sous l'esplanade.

Il aura une capacité de 330 places de stationnement (2 par logement et quelques-unes pour les commerces). ■

Peu à peu, le nouveau Beaulieu se dessine. Après les appartements de la rue Joseph Frantz, le Pôle enfance et le centre de squash, c'est l'épine dorsale du quartier qui va maintenant s'édifier : le Mail central.

des Petits Clos



Les architectes du CNIT-La Défense

Terminées, les grandes barres longitudinales.

Les futurs bâtiments du Mail ne rassembleront pas plus de dix-huit logements chacun, sur trois étages seulement.

Cette nouvelle réalisation s'inscrit dans le projet d'ensemble du quartier, dessiné par le cabinet d'urbanisme Arc Ame. Chaque programme est confié à un cabinet architecture différent afin de rompre avec la monotonie des grands ensembles. Chaque architecte apporte ainsi son style et son savoir-faire tout en suivant les préconisations d'ensemble de transparence, de modernité, de convivialité et d'architecture à taille humaine.

Cette fois, la conception a été confiée au cabinet d'architectes Brullmann et Crochon à qui l'on doit notamment la restructuration du CNIT-La Défense et les extensions des hôpitaux parisiens Foch et Trousseau.

Quarante-huit logements sont réservés par Chartres Habitat sur le futur Mail.



Des structures métalliques et quelques panneaux colorés (verts, rouges, bleus, jaunes), marqueront l'architecture des futurs logements chartrains.

Chartres Habitat ouvre son parc à tous les Chartrains

Une chance
de devenir propriétaire

Conditions générales de l'offre :
réservée aux Chartrains, primo-accédants,
souhaitant acheter leur résidence principale.

Ne pas dépasser les plafonds de ressources
suivants (revenu fiscal 2008/nbre de person-
nes au foyer) :

1 personne : 23 688 €; 2 personnes : 31 588 €;
3 personnes : 36 538 €; 4 personnes : 40 488 €;
5 personnes : 44 425 €.



► Appartements T3, T4

► Menuiseries pvc,
double-uitrage

► Accès sécurisé
par interphonie

► Prix attractifs



Contactez-nous :

CHARTRES HABITAT, PÔLE ACCESSION
23 rue des Bas-Bourgs
B.P. 137, 28 003 CHARTRES CEDEX

Tél. 02 37 25 65 34

E-mail : accession@chartres-habitat.com

Un espace de détente au cœur du Parc Gabriel



Le parc public, au cœur du "Parc Gabriel" offrira au promeneur un cheminement au milieu d'une végétation variée. Le jardin sera encaissé entre les bâtiments (en médaillon).

Bientôt les fenêtres et balcons des logements du "Parc Gabriel" s'ouvriront sur un espace de verdure et de promenade de 3 700 m² (115 mètres de long par 32).

Ce parc public, réalisé par les Services de l'Urbanisme et des Projets de la municipalité chartraine, sera encaissé entre les bâtiments. Le promeneur y accédera par la rue Patton ou la toute nouvelle rue Walker créée au cœur de la résidence. Ce site sera dédié à la détente avec des cheminements réservés aux piétons.

CHAISES LONGUES ET BANQUETTES

Des graminées (phragmites, miscanthus)

et arbres pleureurs (saules, bouleaux) apporteront une note sauvage et aérienne.

Le parcours sera aussi jalonné de plantes de terre de bruyère (rhododendrons, azalées, pierris) de vivaces (sauge, acanthe, rudbeckia, lythrum, herocallis) et d'arbustes (saules argentés).

Il conduira jusqu'à un espace de détente où l'on trouvera des chaises longues et des banquettes géantes invitant à la flânerie.

Une passerelle de bois au parcours sinueux, permettra au promeneur de marcher au milieu et au-dessus des plantes.

Plus loin, un cheminement, agrémenté de bancs et protégé par une tonnelle de 20 mètres de long sera créé. ■

Une référence

Le Parc Gabriel a été inauguré par Jean-Pierre Gorges, Maire de Chartres. "Cette résidence de 256 logements collectifs et de 31 pavillons est un concentré de ce qu'on veut faire" a-t-il expliqué. Il s'agit de la première résidence à Chartres à être labellisée Très Haute Performance Énergétique. Elle est aussi un modèle d'architecture et de mixité sociale avec près de 50 % des logements (120 exactement) vendus à des opérateurs publics (dont 84 à Chartres Habitat).

Les réparations assurées par Chartres Habitat

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage chez vous, à votre demande. **Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.** La demande d'intervention se fait directement auprès de l'entreprise ou bien auprès du "service réclamations".

Contactez directement une entreprise pour les interventions suivantes	
Colonnes d'évacuation d'eau (dégorgement, refoulement)	<ul style="list-style-type: none"> Contact : SVR, tél. 02 37 35 38 50. 7 J/7 de 8h à 18h et en cas d'urgence. Curage et nettoyage des réseaux, dégorgement en cas de refoulement.
Robinetterie, chasse d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Contact : Centrale des Eaux. tél. 02 37 24 03 71. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Entretien des robinetteries, chasses d'eau et vannes d'arrêt.
Eau chaude Chauffage individuel	<ul style="list-style-type: none"> Contact : Savelys au 02 37 28 04 15, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 : <ul style="list-style-type: none"> -pour les appareils de chauffage GAZ -pour les chauffe-eau ou chauffe-bain GAZ (uniquement locataires habitant le secteur de BEAULIEU) Contact : Veolia Habitat Services (ancienne dénomination : Proxiserve), au 08 11 08 28 04 (N° non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption: <ul style="list-style-type: none"> - pour les ballons ELECTRIQUES ou appareils de chauffage ELECTRIQUES et pour les chauffe-eau ou chauffe-bain GAZ (locataires HORS BEAULIEU).
Désinsectisation, dératisation	<ul style="list-style-type: none"> Contact : SVR au 02 37 35 38 50. Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Contactez directement le "service réclamations" au 02 37 25 65 50

pour les interventions suivantes. Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 17 h, le vendredi de 8h30 à 16h.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chauffage collectif
Contrat avec la société Cofely et la société Dalkia ✓ Ascenseurs
Contrat avec la société Schindler, 7 j/7 et 24 h/24. ✓ Antennes de télévision | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Interphone - Fermetures de portes de halls
Contrat avec la société ADN Centre ✓ Portails coulissants et portes automatiques de garages
Contrat avec la société Schindler ✓ Vides-ordures obstrués |
|---|--|

Les réparations restant à votre charge (décret n° 87-712 du 26 août 1987)

- | | |
|---|---|
| Les parties dont vous avez un usage exclusif | <ul style="list-style-type: none"> Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage; Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux; Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement. |
| Les ouvertures | <ul style="list-style-type: none"> Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes; Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées; Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle; Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (serrures, canons, goupilles); Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte. |
| Les plafonds et murs intérieurs | <ul style="list-style-type: none"> Maintien en état de propreté; Remplacement des papiers peints en mauvais état; Remplacement des éléments de faïence; Rebouchage des trous. |
| Placards, plinthes | <ul style="list-style-type: none"> Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées. |
| Les Parquets, revêtements de sol, moquettes | <ul style="list-style-type: none"> Entretien et remise en état. |
| Aération, vmc | <ul style="list-style-type: none"> Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs; Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation. |
| Electricité | <ul style="list-style-type: none"> Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumines, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection. En cas de coupure générale, contacter EDF au 0810 28 00 28 ou la R.S.E.I.P.C. au 02 37 91 80 00. |
| Plomberie | <ul style="list-style-type: none"> Canalisations de gaz: entretien des robinets, des siphons, remplacement des tuyaux de raccordement. En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0810 28 00 28; Fosses septiques: vidange; Canalisations d'eau: entretien et remplacement des siphons; Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche. |

N° D'URGENCE: le 02 37 25 65 25. Le soir après 17h 15, le week-end et les jours fériés.
En cas d'urgence uniquement, lorsqu'il y a danger pour les bâtiments ou les personnes.

"L'HIVER, J'OBSTRUE TOUTES LES AÉRATIONS POUR AVOIR CHAUD!"

NON !

"Les aérations dans la cuisine et les chambres laissent passer un courant d'air froid. L'hiver, je condamne toutes ces aérations ce qui nous permet de gagner quelques degrés dans le logement".

Non, il ne faut surtout pas obstruer les grilles d'aération.

Les entrées d'air, bouches d'extraction et VMC permettent d'éviter les problèmes d'humidité.

En les bouchant, de la condensation va se former sur les murs, ce qui va provoquer des moisissures.

Les aérations assurent aussi votre protection en cas de fuite de gaz, elles évitent ainsi les risques d'asphyxie.

Pour que votre ventilation fonctionne bien, il ne faut jamais boucher les grilles hautes et basses d'aération et il est conseillé de nettoyer régulièrement les bouches d'extraction et les entrées d'air.



"J'INSTALLE UN POËLE A PETROLE"

"Je viens d'acheter un poêle à pétrole pour chauffer la chambre de ma fille qui est la pièce la plus froide de l'appartement. Cela revient à moins cher que les chauffages d'appoint électriques".

NON !



Les chauffages d'appoint mobiles, à pétrole ou à gaz, sont à proscrire. Ils peuvent présenter des risques pour vous et votre entourage.

Ils dégagent en effet du monoxyde de carbone.

Ce gaz est difficile à détecter car il est incolore et inodore. Pourtant, il peut être mortel.

JE PEUX INSTALLER UNE CUISINE EQUIPEE ?

Je souhaiterais installer une cuisine aménagée chez moi. Chartres Habitat m'autorise-t-il à le faire ?

OUI, MAIS SOUS CERTAINES CONDITIONS



Bien entendu, vous pouvez effectuer sans autorisation de l'Office, tous les travaux d'embellissement que vous souhaitez dans votre intérieur (tapisseries, peintures, etc.). Mais pour les travaux et transformations importantes (cuisine ou salle de bain aménagée par exemple), **vous devez solliciter par écrit l'autorisation de Chartres Habitat.**

Celle-ci pourra être accordée mais lors de votre départ, vous serez tenu de remettre les lieux conformes à leur état initial.

Si votre demande est acceptée, les travaux devront aussi être réalisés dans les règles de l'art, c'est-à-dire selon une qualité professionnelle.

Par contre, tous les travaux qui affectent la structure du logement (ouverture, dépose ou pose de cloisons) sont interdits. Ils peuvent modifier la typologie du logement et fragiliser le bâti.

Chute de neige

Qui déblaye ?

L'hiver 2010 a été marqué par des chutes de neige rarement aussi abondantes dans notre région. Il convient donc de rappeler quelques consignes avant l'entrée dans la prochaine saison hivernale.

En cas de chute de neige, les services de proximité de Chartres Habitat (agents d'entretien et gardiens résidents) effectuent des interventions aux abords des logements collectifs dont ils ont la charge. Ils déblaient en priorité les sorties de parkings, les escaliers extérieurs, les accès d'immeubles jusqu'à la voirie et les cheminements vers les containers enterrés. Le déneigement des places de parking louées incombe en revanche au locataire.

Mais en cas de fortes chutes de neige, on ne peut s'attendre à ce que tout soit déblayé. La priorité est de déneiger certaines voies de cheminement et les trottoirs.

Restez patients! Le déneigement ne peut être effectué partout en même temps.

(En cas de vague de froid intense, l'alimentation en eau peut aussi être perturbée en raison du gel des canalisations. Merci de votre compréhension).

LOGEMENTS INDIVIDUELS

Les occupants des logements individuels doivent procéder, eux-mêmes, au déneigement et au salage (ou sablage en prévention) des trottoirs de façon à les rendre praticables.

La protection du compteur d'eau et des canalisations incombe également au locataire. Recouvrez-les de plaques d'isolants ou enveloppez-les de polystyrène. En cas

d'absence prolongée, vidanger les canalisations ou utiliser du produit antigel.

Le gel peut causer des dégâts importants (rupture des tuyaux et inondations), vérifiez que votre assurance multi-risque couvre ce type de dommage. ■



Election des représentants de locataires

Votez !



Le 9 décembre prochain auront lieu les élections des représentants des locataires. Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

Les représentants de locataires sont élus sur des listes de candidats présentées par des associations œuvrant dans le domaine du logement.

Ils siègent aux Conseils d'Administration de l'Office et participent aux discussions

relatives aux travaux, aux loyers, charges, etc.

Le vote aura lieu par correspondance. Il est secret.

Le matériel de vote (bulletins, enveloppe) vous a été adressé à votre domicile.

Votre bulletin devra être retourné à Chartres Habitat au plus tard le 3 décembre, pour un dépouillement le 9 décembre. ■

Bel air montre l'exemple



Une cinquantaine de locataires de la région lyonnaise ont fait le voyage jusqu'à Chartres pour découvrir les fresques de Bel Air.

Il y a trois ans, le 7 juillet 2007, une cinquantaine de locataires de Bel Air étaient invités par l'Office à découvrir les fresques lyonnaises car un projet de peintures murales était à l'étude pour leur quartier. Aujourd'hui, c'est Bel Air qui à son tour fait figure d'exemple: le 30 juin dernier une cinquantaine de locataires de Villeurbanne (en région lyonnaise) ont fait le voyage en car, spécialement pour découvrir les fresques chartraines. Elisabeth Fromont, Vice-présidente de

Chartres Habitat s'est fait un plaisir de commenter les aménagements réalisés sur les murs des immeubles. *"Ces réalisations ont redonné de la fierté aux habitants du quartier de Bel Air"* a-t-elle expliqué.

"Comme vous, ils se sont déplacés pour se donner une idée de ce qu'allait être cette réalisation. Ensuite, plusieurs réunions avec les habitants ont été organisées pour qu'ils donnent leur avis et choisissent eux-mêmes le thème des peintures qui allaient habiller les façades. Ces réalisations ont été accompagnées de tout un programme de réhabilitation à l'intérieur des bâtiments.

Maintenant, les gens connaissent ce quartier grâce à ses fresques".

Les fresques de Bel air sont d'ailleurs

référéncées par l'Office de Tourisme parmi les curiosités à visiter à Chartres.

Les Lyonnais ont tous été conquis par la beauté de ce qu'ils ont vu. Le quartier lui-même les a séduits, les commentaires étaient unanimes: *"c'est beau. Le quartier est tranquille et propre, il y a de l'espace"*.

A Vaulx-en-Velin, ils habitent un quartier de 816 logements sociaux. Leur quartier, "Les Noirettes", comprend 256 logements gérés par l'OPH de Villeurbanne.

C'est sur l'un de ces bâtiments de 146 logements répartis sur dix étages que Cité Création et les responsables de Villeurbanne Est Habitat ont un projet de fresques de 1 100 m². ■

45 locataires de Chartres Habitat ont élu domicile dans le tout nouveau quartier des Hauts Saumons. 26 en pavillon et 19 en appartement. Parmi eux, 12 locataires habitaient Beaulieu et avaient dû quitter leur quartier en raison des démolitions. Aujourd'hui, que pensent-ils de leur nouvelle vie?



Martial est locataire à Chartres Habitat depuis qu'il a dix-neuf ans. Il a vécu à la Madeleine puis à Beaulieu. *"Je me plaisais beaucoup dans ce quartier mais j'ai dû le quitter car mon immeuble devait être démolit".*



Après un séjour rue Faubourg-la-Grappe, une mutation lui est proposée aux Hauts-Saumons. *"Un pavillon, cela ne se refuse pas, explique Martial. J'ai aménagé un jardin et même un bassin avec quelques poissons. Ici, nous sommes au calme, mon épouse peut prendre le bus juste en face pour se rendre à son travail. Mes amis et ma famille me demandent s'il reste des pavillons à louer !*

Martial Rousselet, 43 ans, a emménagé en janvier 2008 dans un pavillon des Hauts Saumons.



Nathalie et Omar ont vécu 12 ans place Saint-Louis avant d'emménager dans un pavillon des Hauts Saumons.

"Lorsque nous habitons en appartement, nous allions passer tous nos week-ends, avec les quatre enfants, dans le pavillon de ma mère. Maintenant, ici, nous sommes vraiment bien, nous profitons du jardin. Nous avons planté des rosiers et avons aussi commencé à décorer la maison. Ici, pour moi, ce n'est plus du logement social".

Nathalie Richard, 43 ans, et sa famille, vivent depuis deux ans et demi, rue Gougis.



Sarah, Johan et leurs enfants, qui vivaient tous près, à Bel Air, ont vu le quartier des Hauts Saumons se construire.

"Nous voulions un logement plus grand et nous avons eu la bonne surprise de recevoir une proposition pour un pavillon ici. Nous avons un beau logement avec terrasse à l'étage et un jardin pour les enfants. C'est calme. Nous sommes vraiment satisfaits, d'autant plus que le loyer n'est pas élevé : 470 € charges comprises pour ce type 4 avec garage et grenier. Dans ce quartier il y a des locataires et des propriétaires, du secteur privé et du logement social. Rien ne les distingue, sauf le loyer qui est nettement moins élevé".

Nathalie Samson, 24 ans, a emménagé en mars 2009 rue de la Quintinie.



"J'ai 'craqué' dès que j'ai visité ce logement. Il est spacieux (88 m²), lumineux, et dispose de deux terrasses. Le bâtiment est moderne, équipé d'un ascenseur et d'une entrée sécurisée. Le quartier est calme. Souvent il y a des enfants qui jouent sur la place centrale, il manque juste quelques jeux.

Nous sommes à proximité du Rigeard, de l'Odysée, et même des pistes cyclables du "Plan Vert". Je ne pensais pas trouver un logement social de cette qualité pour un loyer de 453 €, charges comprises".

Estelle Decorte-Picard, 37 ans, a emménagé dans un appartement de type 4 au 2^e étage d'un immeuble des Hauts Saumons.

